

ROCHEFORT

Paraboles de Lessive : Nihon contre-attaque

Le promoteur vient d'acheter la forêt, soit 88 % du site de l'ex-RTT. Il a aussi porté plainte contre des opposants au projet, excédé par une « opposition dogmatique, stigmatisante et ahurissante ».

Lorsque nous avons appelé Christophe Nihon en début de ce mois de mai, le promoteur du Jardin des Paraboles à Lessive nous avait demandé de le rappeler à la fin du mois pour des suites. Force est de constater qu'il n'a pas fallu un mois pour que la situation se débloque. Le promoteur immobilier vient d'acheter le massif forestier et des bâtiments qui entourent le site à

Proximus. Il détient désormais 88 % du site sur lequel il prévoit de créer son village intergénérationnel de 283 logements. Il ne lui reste « plus qu'à » acquérir les paraboles. Une acquisition pour laquelle il ne donne pas de délai, disant gérer les éléments les uns après les autres.

Afin de financer son achat, Christophe Nihon a lancé un

crowdfunding de 1,1 million d'euros sur la plateforme spécialisée Ecco Nova Finance. La somme a été atteinte en un temps record d'une minute et demi. Sous forme de prêts à 8 % remboursables dans les trois ans, le financement n'a pas convaincu les opposants au projet qui ont porté plainte contre la plateforme. La plainte du collectif « Les Antennes de Lessive » a mené à une enquête de l'Autorité de Services et Marchés financiers (FSMA).

Innocenté par la FSMA

Retour de flammes, le promoteur a lui aussi attaqué cinq membres du collectif citoyen, nommément. Ainsi qu'une plainte contre X, soit toute per-



Christophe Nihon. © D.R.

« J'ai été attaqué de toute part pendant 4 ans, je n'ai jamais réagi en excès. Mais trop c'est trop ! »

CHRISTOPHE NIHON
Promoteur du Jardin
des Paraboles

sonne dont l'enquête révélerait une responsabilité pénale. « J'ai été attaqué de toute part pendant 4 ans, je n'ai jamais réagi

en excès. Mais trop c'est trop ! », réagit Christophe Nihon qui a porté plainte au pénal pour calomnie et pour atteinte à la li-

berté d'entreprendre. « La recevabilité de la plainte des opposants n'était pas un acte de culpabilité. Étant innocent par la FSMA, rien dans les éléments relevés par les opposants ne s'est avéré vrai. »

Quant à sa liberté d'entreprendre, Christophe Nihon estime qu'elle est piétinée par tant d'opposition. « Je suis un multi-entrepreneur. Au-delà du projet immobilier, on parle de mobilité pour la personne à difficulté, d'hydrogène vert, de services développés avec la mutualité chrétienne, avec l'université. C'est un projet complet, intégré, et on nous empêche de le faire. »

Monter au niveau supérieur

Si le dialogue avec les acteurs locaux était déjà compliqué, le voilà maintenant rompu. Le promoteur souhaite élever le débat en traitant avec, non plus les défenseurs locaux, mais les associations à grande échelle comme Natagora ou Kick. « J'espère qu'à un niveau supérieur, il y aura une approche globale et non émotionnelle. Je veux expliquer les éléments les uns après les autres à des gens prêts à écouter, plus à des gens qui ne me croient pas », conclut-il. Face à « une opposition dogmatique, stigmatisante et ahurissante », le patron d'Immoquest garde le cap. ■

COLLEEN TORDEUR